

DÉLIBÉRATION N° 20180036 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 16 mars 2018 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 4 absents représentés, 1 absent, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Michel FAURE (à partir de 20 h 19) ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; M. Alexandre CIGNA ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 45) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET (à partir de 19 h 26) ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Antoinette FRATTA ; M. Philippe KIZIRIAN (jusqu'à 20 h 30) ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Ludovic CASTILLAN ; Mme Aimée MURASZKO.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Michel FAURE a donné procuration à M. Bernard TRIOLLIER (jusqu'à 20 h 19) ;
M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX (jusqu'à 19 h 26) ;
M. Philippe KIZIRIAN a donné procuration à M. Stéphane VALETTE (à partir de 20 h 30) ;
M. Fabrice GUERET a donné procuration à M. Ludovic CASTILLAN.

ABSENTE

Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 45).

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Pierre DECLINE.

**JEUNESSE - ESPACE DE VIE SOCIALE DE FONSLA - TARIFICATION ET
ENCADREMENT DES ACTIVITÉS - CONVENTION D'ACCUEIL DE BÉNÉVOLES**

Mme Bernadette JACQUET expose ce qui suit :

La séance du conseil municipal du 29 janvier 2018 a adopté la création d'un espace de vie sociale sur le quartier de Fonsala.

L'offre de loisirs et d'activités s'y développe en concertation étroite avec les habitants et les partenaires. Afin d'organiser une programmation qui corresponde aux besoins des usagers leur permettant de s'impliquer, il est nécessaire d'adopter un document cadre.

Il s'agit d'une convention d'accueil de bénévoles pour encadrer les activités de l'espace de vie sociale. Ce document reprend les droits et devoirs des deux parties.

Par ailleurs, il est nécessaire d'adopter une politique tarifaire fixant la participation des usagers aux activités en prenant en compte celle appliquée dans les centres sociaux implantés sur Saint-Chamond.

Principes de cette tarification :

- Activités encadrées par un bénévole, les frais de participation à la structure pour un usager s'établiront à :
 - 5 € par famille (tarif unique), pour l'année en cours du 26 mars au 30 juin 2018,
 - 10 € par famille (tarif unique), pour l'année scolaire 2018-2019 (à partir du 3 septembre 2018).
- Activités encadrées par un professionnel rémunéré, les frais de participation sont ceux délibérés en conseil municipal du 11 décembre 2017.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour.

DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention d'accueil de bénévoles pour encadrer les activités de l'espace de vie sociale de Fonsala,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document s'y rapportant,
- **d'approuver** la politique tarifaire de l'espace de vie sociale de Fonsala.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Certifié,

Saint-Chamond, le 27 mars 2018

Le maire,

Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20180327-dl20180036-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018

Pour l'autorité compétente par délégation

